

LIVRET D'ACCUEIL

Perfectis
FORMATIONS

BIENVENUE CHEZ PERFECTIS FORMATIONS !

Nous sommes heureuses de vous accueillir et de vous accompagner dans le développement de vos compétences professionnelles.

Nos formations, séances de coaching et cours en ligne, exclusivement destinées aux esthéticiennes et gérantes d'institut, visent à renforcer votre savoir-faire et à soutenir la réussite de votre activité.

Professionnelles de l'esthétique, nous partageons avec vous notre expérience du terrain et mettons en œuvre une démarche pédagogique basée sur l'écoute, la rigueur et la progression continue.

Notre objectif : vous offrir un service de qualité, des contenus adaptés à vos besoins et un environnement bienveillant et professionnel.

Nous vous souhaitons une expérience enrichissante et porteuse de réussite.

SOMMAIRE

Page 4-7 : Informations pratiques

- page 4 : Comment se rendre chez Perfectis Formations ?
- page 5 : Parkings à proximité
- page 6-7 : Hôtels + Airbnb à proximité

Page 8 : Perfectis Formations en images

Page 9 : Organigramme fonctionnel Perfectis Formations

Page 10 : Charte d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

Page 11 : Assistance pédagogique et technique

Page 11 : Conditions générales de vente

Page 12-14 : Règlement intérieur

Page 15 : Démarche qualité

Page 16 : Contact

INFORMATIONS PRATIQUES

COMMENT SE RENDRE CHEZ PERFECTIS FORMATIONS ?

Nous sommes situés à 12 min à pieds de la Gare Part-Dieu

Interphones : code 507

Étage : 5^e étage, au fond du couloir, appartement n° 507

En train : Depuis la Gare Part-Dieu, prendre la sortie « Porte Rhône ».

En métro : Stations les plus proches :

- « Place Guichard »
- « Gare Part-Dieu »

En bus

Depuis l'esplanade face à la Gare Part-Dieu :

Bus C13 – direction Montessuy / Hôtel de Ville / Louis Pradel :

- Descendre à l'arrêt « Les Halles Paul Bocuse » (sur le Cours Lafayette).
- Prendre la 1^{re} rue à droite : rue Boileau, puis marcher environ 25 m jusqu'à la place de l'Europe.

Bus C3 – direction Gare Saint-Paul :

- Descendre à l'arrêt « Les Halles Paul Bocuse » (sur le Cours Lafayette).
- Prendre la 1^{re} rue à droite : rue Boileau, puis 25 m jusqu'à la place de l'Europe.

En voiture

Vous pouvez vous garer dans les rues adjacentes : (*toutes les places de stationnement sont payantes*)

- Rue Duguesclin (Lyon 6^e)
- Rue Louis-Blanc (Lyon 6^e)
- Rue Vauban (Lyon 6^e)

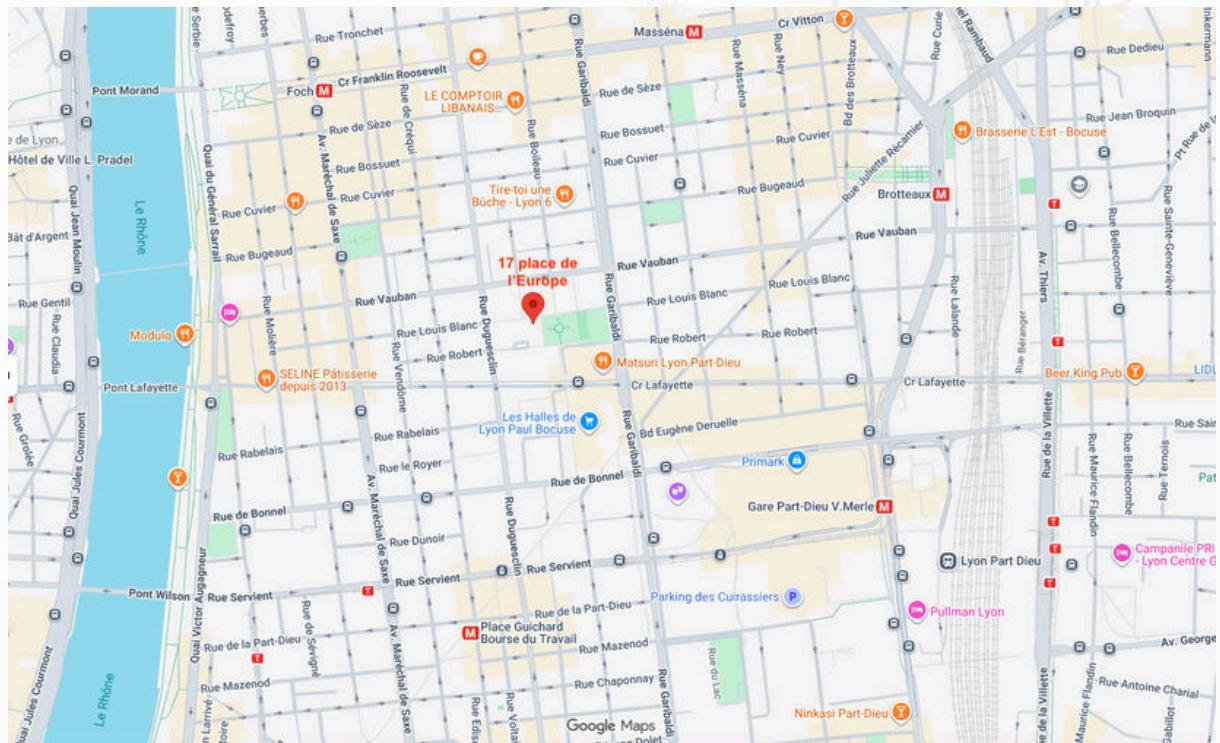
PARKINGS A PROXIMITÉ (tous les parkings sont payants)

Parkings non couverts :

- À ~200 m à pied : Place de l'Europe (angle rue Garibaldi).
- À ~500 m à pied : Parking place du marché de la Tête d'Or, 77–89 rue Tête-d'Or.

Parkings couverts :

- À ~200 m : Parking des Halles, 156 rue Garibaldi.
- À ~500 m : Parking Brotteaux Q-Park, place Jules-Ferry, Lyon 6^e.



HÔTELS

TAGGAT HÔTEL – ★★

110, rue Vendôme, 69006 Lyon

Tél. : 04 78 52 90 31

Site : <https://www.taggat.fr/>

CITADINES PART-DIEU LYON – ★★★ (Appart'Hôtel)

95, rue Moncey, 69003 Lyon

Tél. : 04 78 14 90 00

Site : <https://www.citadines.com/en/france/lyon/citadines-part-dieu-lyon.html>

HÔTEL IBIS LES HALLES – ★★★

78, rue Bonnel, 69003 Lyon

Tél. : 04 78 62 98 89

Site : <https://www.citadines.com/en/france/lyon/citadines-part-dieu-lyon.html>

BEST WESTERN – ★★★★

37, rue de Bonnel, 69003 Lyon

Tél. : 04 78 60 20 47

Site : <https://www.hotel-crequi.com/>

AIRBNB

Vous pouvez contacter les hôtes directement de la part de Valérie Desmaisons, Perfectis Formations, afin d'éviter les frais de mise en relation de la plateforme Airbnb.

Chez Géraldine – Studio indépendant (16 m²)

11 bis, rue Molière, Lyon 6^e

60 € la nuit, petit-déjeuner inclus

Pas de frais de ménage

Tél. : 06 63 70 98 20

En savoir plus : <https://www.airbnb.fr/rooms/35608585?guests=1&adults=1>

Chez Françoise – Chambre individuelle chez l'habitant

65, rue de Sèze, Lyon 6^e

40 € la nuit

Tél. : 06 82 50 02 96

PERFECTIS FORMATIONS EN IMAGES



Entrée principale
17 place de l'europe – Lyon 6



Hall d'entrée



A la sortie de l'ascenseur



Porte d'entrée



En théorie



En pratique

ORGANIGRAMME

Valérie Desmairons

Gérante, formatrice unique, responsable administratif, responsable logistique, responsable commercial, référente handicap, responsable pédagogique



Elise Arbogast
Consultante et esthéticienne



Mélanie Tobie
Community Manager

CHARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Toute demande de formation de la part d'une personne en situation de handicap, y compris cognitif, fait l'objet d'une analyse individualisée afin de vérifier l'adéquation entre ses besoins et les exigences de la formation.

Lors de l'entretien préalable, nous invitons chaque personne à nous signaler ses besoins d'adaptation (pédagogiques, techniques, matériels ou humains), afin d'étudier les aménagements possibles.

Voici une liste non exhaustive des adaptations que nous pourrions mettre en place

Pédagogie

- Rythme de formation adapté (pauses supplémentaires, temps majoré, progression pas à pas).
- Supports de cours en grands caractères.
- Reformulation écrite/orale, consignes pas à pas, démonstrations filmées courtes.
- Évaluations aménagées (temps allongé).

Moyens humains

- Intervention d'un professionnel en langue des signes (LSF).
- Tutorat renforcé, binôme pédagogique.

Moyens techniques

- Transcription braille de supports si nécessaire.

Logistique & accessibilité des locaux

Pour les personnes à mobilité réduite (PMR) nécessitant un accès adapté (accès PMR complet), nous organisons la session dans une salle conforme aux normes d'accessibilité, notamment au sein de notre salle partenaire à l'École Terrade (Lyon 6).

Tous les aménagements sont proportionnés aux besoins et validés avec la personne. Certains dispositifs peuvent nécessiter un délai d'organisation et la mobilisation de financements externes (Agefiph, Fiphfp, OPCO, etc.). Nous vous accompagnerons dans ces démarches.

⇒ Nous mettons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez contacter notre référente handicap : Valérie Desmaisons : perfectis.formations@gmail.com ou au 06 40 88 31 87.

ASSISTANCE PÉDAGOGIQUE ET TECHNIQUE

Perfectis Formations reste à vos côtés tout au long de votre parcours pour vous garantir un accompagnement pédagogique et technique de qualité.

Nous nous engageons à répondre à vos demandes dans un délai maximum de 48 heures ouvrées.

Pour toute question ou besoin d'assistance, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone ou WhatsApp : 06 40 88 31 87
- Par email : perfectis.formations@gmail.com
- Via notre site internet : <https://www.perfectis-formations.com/contact/>

Nous vous précisons que nos formations ne sont pas éligibles au CPF.

Nous restons à votre écoute pour vous apporter des réponses personnalisées et vous assurer le bon déroulement de votre formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Retrouvez nos CGV sur notre site internet www.perfectis-formations.com.

Nos CGV s'appliquent à l'ensemble des formations et prestations proposées par PERFECTIS FORMATIONS, quel que soit leur thème, leur durée, leur lieu ou leur modalité (présentiel, distanciel, cours en ligne, coaching inter ou intra-entreprise).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉAMBULE

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à l'ensemble des stagiaires participant à une action de formation organisée par PERFECTIS FORMATIONS, pour toute la durée de la formation.

Article 1 – Objet et champ d'application

Le règlement intérieur a pour objet de définir :

- les règles générales d'hygiène et de sécurité applicables dans le cadre des formations
 - les règles générales et permanentes relatives à la discipline
 - la nature et l'échelle des sanctions encourues en cas de manquement, ainsi que les garanties disciplinaires
- Il est remis ou mis à disposition du stagiaire avec la convocation et s'impose à toute personne présente lors d'une action de formation.

SECTION 1 – RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2 – Principes généraux

Chaque stagiaire doit se conformer aux consignes d'hygiène et de sécurité communiquées par PERFECTIS FORMATIONS, par la formatrice ou par le gestionnaire des locaux mis à disposition. Il veille à sa sécurité et à celle des autres et signale immédiatement toute situation ou matériel présentant un risque.

Article 3 – Consignes d'incendie

Se référer aux consignes d'incendie affichées dans les locaux de formation et données par le formateur. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité, évacuer calmement et se conformer aux instructions du formateur ou des services de secours.

Article 4 – Alcool, drogues et comportements à risque

Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou des substances illicites sur les lieux de formation, ainsi que de se présenter en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogues. Tout manquement peut entraîner une exclusion immédiate de la formation.

Article 5 – Tabac et vapotage

Conformément à la réglementation, il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux de formation. Les éventuels espaces fumeurs sont situés à l'extérieur.

Article 6 – Accident

Tout accident ou incident survenant pendant la formation ou sur le trajet domicile/lieu de formation doit être immédiatement signalé au formateur ou au responsable de PERFECTIS FORMATIONS, afin de permettre les démarches nécessaires (secours, déclaration).

SECTION 2 – DISCIPLINE GÉNÉRALE ET FONCTIONNEMENT

Article 7 – Horaires, assiduité et émargement

Les horaires de formation sont précisés sur la convocation et la convention. Les stagiaires s'engagent à les respecter. Toute absence, retard ou départ anticipé doit être signalé et justifié. Les stagiaires signent les feuilles d'émargement par demi-journée, qui font foi de leur présence.

Article 8 – Accès et utilisation des locaux

Les stagiaires ne peuvent accéder aux locaux que dans le cadre de la formation. Ils s'engagent à respecter les lieux, à ne pas dégrader le matériel ou les équipements, et à ne pas introduire de personnes extérieures sans autorisation.

Article 9 – Tenue, hygiène et comportement

Une tenue propre, professionnelle et compatible avec les pratiques de massage et de soins est demandée. Les stagiaires doivent adopter un comportement respectueux, bienveillant et compatible avec un climat d'apprentissage serein : respect des personnes, confidentialité, absence de propos ou comportements discriminatoires, violents ou déplacés.

Article 10 – Utilisation du matériel et des téléphones

Le matériel pédagogique et les équipements (tables, linge, accessoires, supports) sont utilisés exclusivement pour la formation. Les stagiaires en prennent soin et signalent toute anomalie. Les téléphones portables doivent être en mode silencieux et leur usage est limité aux pauses, sauf accord du formateur.

Article 11 – Accueil des personnes en situation de handicap

PERFECTIS FORMATIONS étudie lors d'un entretien (téléphonique, en visioconférence ou en présentiel), en amont de chaque inscription les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de proposer, lorsque cela est possible, des aménagements d'accueil, de rythme, de supports ou de modalités d'évaluation. En cas d'impossibilité d'adaptation suffisante, une réorientation vers une structure plus adaptée pourra être proposée. Référente handicap : Valérie Desmaisons – perfectis.formations@gmail.com – 06 40 88 31 87.

SECTION 3 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES ET GARANTIES

Article 12 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement peut faire l'objet d'une sanction graduée, en fonction de la gravité des faits :

- rappel à l'ordre oral
- avertissement écrit
- exclusion temporaire de la formation
- exclusion définitive de la formation

Aucune sanction pécuniaire n'est autorisée. Lorsque le stagiaire bénéficie d'une prise en charge par un financeur, celui-ci peut être informé des sanctions prononcées.

Article 13 – Garanties disciplinaires

Avant toute sanction, le stagiaire est informé des griefs retenus contre lui et mis en mesure de présenter ses observations. En cas d'exclusion définitive, une décision écrite et motivée lui est notifiée.

Article 14 – Règlements applicables

Selon le lieu de formation, plusieurs règlements peuvent s'appliquer simultanément :

- le présent règlement intérieur de PERFECTIS FORMATIONS
- le règlement intérieur du centre d'affaires, de l'hôtel ou de la salle accueillant la formation
- le règlement intérieur de l'entreprise d'appartenance du stagiaire lorsque la formation se déroule en intra

Les stagiaires s'engagent à respecter l'ensemble de ces règles pendant la durée de la formation.

Chez Perfectis Formations, la qualité de nos prestations est au cœur de nos priorités.

Nous nous inscrivons dans une démarche d'amélioration continue, visant à garantir la satisfaction des apprenantes et l'efficacité de nos actions de formation.

C'est pourquoi, pour les esthéticiennes ayant peu d'expérience :

- Accueil anticipé à 8h le Jour 1 et accompagnement renforcé tout au long de la formation.
- Temps dédié supplémentaire en fin de journée (Jour 1/jour 2) pour les personnes en difficulté (explications complémentaires, consolidation).

Une évaluation continue est assurée toute la durée de la formation, grâce à l'observation visuelle individuelle des mises en pratique permettant l'adaptation de la pédagogie et la personnalisation de l'accompagnement.

Tout au long de votre parcours, vos retours nous permettent d'évaluer et d'enrichir nos pratiques. À l'issue de chaque session, un questionnaire d'évaluation "à chaud" vous est remis afin de recueillir vos impressions immédiates sur le déroulement et le contenu de la formation.

1 à 2 mois plus tard un questionnaire "à froid" permet d'analyser l'impact de la formation sur votre évolution professionnelle ou personnelle.

Ces retours sont essentiels : ils nous aident à faire évoluer nos programmes, à adapter nos méthodes pédagogiques et de maintenir une logique d'amélioration permanente.

L'ensemble de nos services, de notre organisation, et notre état d'esprit s'inscrit dans cette dynamique de qualité au service de votre réussite.

CONTACT

SIEGE SOCIAL

17, place de l'Europe – 69006 LYON

Contact : perfectis.formations@gmail.com

Téléphone : 06 40 88 31 87

Responsable pédagogique, technique, référente handicap et formateur unique : Valérie Desmaisons

Perfectis Formations - SIRET : 844 280 966 000 12 R.C.S LYON - SARL au capital de 30.500€

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 8469 1633 669 auprès du Préfet de la Région Rhône-Alpes.

Au plaisir de vous accueillir
prochainement !

Perfectis
FORMATIONS